

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 244

28 janvier 2012

SOMMAIRE

1875 International S.A.	11669	Del Corso S.à r.l.	11670
Aircraft Solutions Lux XI S.à r.l.	11700	Dollar Tree International, S.à r.l.	11709
Amecs S.à r.l.	11679	Domels S.à r.l.	11674
AMP Capital Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF	11672	Eagle S.à r.l.	11681
ANPAS (Anne Pascal) S.à r.l.	11688	Echalux S.à r.l.	11697
Argus Sicherheitsdienste	11688	Eleanor S.à r.l.	11682
ARGUS Sicherheitsdienste GmbH, Gesell- schaft mit beschränkter Haftung	11688	Enilec S.à r.l.	11681
Azzana S.A.	11672	Entertainment Investments S.à.r.l.	11697
BBD S.A.	11698	E-Tronix Micro-Technologies S.A.	11691
Black Mountain S.à r.l.	11684	Eurofins Forensics LUX Holding	11706
Bluequartz Investments S.à r.l.	11687	Eurofins Industrial Testing LUX	11708
Boulden International S.à r.l.	11682	Finsign S.A.	11687
Brandlen Finance S.A.	11695	Global Advanced Payment S.à r.l.	11698
BR.E.F.I.-Brasil European Finance Invest- ment S.A.	11690	Horacek Tankschiff S.à r.l.	11675
Broad Point I S.à r.l.	11690	Interflog S.A.	11692
Calidris 28 AG	11668	International Asset Management S.A.	11681
Cima International Services S.A.	11694	Intesa Sanpaolo Servitia S.A.	11677
Clariden Leu Fund Management (Luxem- bourg) S.A.	11694	K2 Family Investments S.A. SPF	11692
Clariden Leu Fund Management (Luxem- bourg) S.A.	11689	Karian S.à r.l.	11684
Clariden Leu Fund Management (Luxem- bourg) S.A.	11689	K & B Machinery S.à r.l.	11710
Constellation Software Luxembourg	11689	New Metropole S.à r.l.	11704
Cresida Investment S.à r.l.	11706	Novo Começo Sàrl	11685
Dandridge S.A.	11678	Omnium de Finance	11674
Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR	11672	Pacolux S.A.	11673
DB Silver Finance (Luxembourg) Sàrl	11695	Prodholux	11703
		REL (First) Investment S.A.	11685
		Saba Invest S.A.	11711
		Servitia	11677
		Volans Investments S.A.	11666
		Worldwide Euro Protection	11675
		XBC Finance S.A.	11667

Volans Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 119.042.

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de «VOLANS INVESTMENTS S.A.», R.C.S. Numéro B 119.042 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2012 du 26 octobre 2006.

Les statuts ont été modifiés par la dernière fois par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 557 du 24 mars 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable et déclaré avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-) avec émission de deux mille cinq cent (2.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Souscription et libération par un apport en nature.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-) avec émission de deux mille cinq cent (2.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La prédite augmentation de capital a été intégralement souscrite par l'actionnaire unique et libérée par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société d'un montant total de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).

L'actionnaire est ici représenté par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 5 décembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par les parties comparaisant et par le notaire soussigné est annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 13 décembre 2011 par la société STATERA Audit SARL, réviseurs d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion:

«Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 2.500 actions ayant une valeur nominale d'EUR 100,00 chacune, à émettre en contrepartie.»

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-) divisé en cinq mille cinq cents (5.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. SABELLA, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55741. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174601/74.

(110203164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

XBC Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 31.892.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme XBC Finance S.A., constituée conformément à la loi luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B31.892, constituée le 13 octobre 1989, par acte reçu par Maître

Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations numéro 89 du 21 mars 1990.

Les statuts ont été modifiés, pour la dernière fois, suivant acte de Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, en date du 10 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 366 du 2 avril 2004.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine DELSAUX SCHOY, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Grégory BRASSEUR, indépendant, demeurant à Sint-Martens-Latem (B).

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I.- Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Lecture de la situation comptable intermédiaire au 31 octobre 2011 et décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

2. Dissolution et mise en liquidation de la société.

3. Nomination d'un liquidateur.

4. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

5. Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, une fois signées «ne varietur» par les comparants, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires, ayant pris connaissance de la situation comptable provisoire arrêtée en date du 31 octobre 2011, décident de donner décharge de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Grégory BRASSEUR, indépendant, né à Gand (B) le 6 août 1969, demeurant à B-9831 Sint-Martens-Latem, 5, Lindenstraat.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (la «loi»).

L'Assemblée décide que le liquidateur peut accomplir les actes et opérations prévus à l'article 145 sans autorisation spéciale de l'assemblée même au cas où elle est normalement requise par la loi.

L'Assemblée décide que le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires(s) une partie ou la totalité de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à mille six cents euros (EUR 1.600).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et à la mandataire des comparants, connus du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. DELSAUX SCHOY, M. NEZAR, G. BRASSEUR, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2011. Relation: LAC/2011/53150. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174628/76.

(110202606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Calidris 28 AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.001.

—
AUSZUG

Aus der Niederschrift über die Verwaltungsratssitzung vom 8. September 2011 der Gesellschaft geht hervor, dass:

- Herr Karsten BÖHRS, geboren am 15. September 1963 in Hamburg, geschäftsansässig in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, als Delegierter des Verwaltungsrats einzelvertretungs- bzw. einzelzeichnungsberechtigt ist;
- Herr Christoph MILLER, geboren am 3. Oktober 1966 in Hamburg, geschäftsansässig in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, mit sofortiger Wirkung zum Delegierten des Verwaltungsrats ernannt wurde und dies bis zur ordentlichen

Generalversammlung der Gesellschaft im Jahre 2014. Herr Christoph MILLER ist gemeinsam mit der Unterschrift (i) eines weiteren Delegierten des Verwaltungsrats oder (ii) einer der beiden Sonderbevollmächtigten des Verwaltungsrats vertretungs- bzw. zeichnungsberechtigt;

- Frau Claudia WALSCHÜTZ und Herrn Christian KIEFER wurden mit sofortiger Wirkung bis zur ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft im Jahre 2014 als Sonderbevollmächtigte des Verwaltungsrats ernannt;

- Herr Alexander TESCHNER, geboren am 27. März 1971 in Hamburg, geschäftsansässig in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, lediglich Delegierter des Verwaltungsrats ist. Herr Alexander TESCHNER ist gemeinsam mit der Unterschrift (i) eines weiteren Delegierten des Verwaltungsrats oder (ii) einer der beiden Sonderbevollmächtigten des Verwaltungsrats vertretungs- bzw. zeichnungsberechtigt.

Die Geschäftsadressen der folgenden Verwaltungsratsmitglieder:

- ROS FINANCE S.A.,
- Edgar REIFER,
- Karsten BÖHRS,
- Edith MAERTEN,

lautet L-1739 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gezeichnet am 22. Dezember 2011.

Unterschrift

Bevollmächtigte des Verwaltungsrats

Référence de publication: 2011177069/32.

(110206797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

1875 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 163.982.

L'an deux mil onze, le huit décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «1875 INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 163.982, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 octobre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2919 du 29 novembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick BRAQUET, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.400.000.- (deux millions quatre cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) à EUR 2.431.000.- (deux millions quatre cent trente et un mille euros) par l'émission de 24.000 (vingt-quatre mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération par versement en espèces par un nouvel actionnaire, les autres ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.400.000.- (deux millions quatre cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) à EUR 2.431.000.- (deux millions quatre cent trente et un mille euros) par l'émission de 24.000 (vingt-quatre mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes l'actionnaire unique, la société SWISS LIFE (Luxembourg), société anonyme, ayant son siège social à L8009 Strassen, 25, route d'Arlon,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie SALIN, prénommée,

En vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes,

Laquelle société déclare souscrire les 24.000 (vingt-quatre mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, et les libérer moyennant versement en espèces, de sorte que le montant de EUR 2.400.000.- (deux millions quatre cent mille euros) se trouve à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 2.431.000,-) représenté par vingt-quatre mille trois cent dix (24.310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 3.000..

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54969. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174641/74.

(110203372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Del Corso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 105.260.

L'an deux mil onze, le sept décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Madame Paula Margarida GOMES BRILHANTE, serveuse, née à Palmeira De Faro/Esposende (Portugal) le 25 avril 1965, demeurant à L-1631 Luxembourg, 53, rue Glesener;

2.- Monsieur Vito BONGERMINO, ouvrier, né à Laterza (Italie) le 18 septembre 1953, demeurant à L-1631 Luxembourg, 53, rue Glesener.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- La comparante sub 1.- est la seule associée de la société à responsabilité limitée «DEL CORSO S.à r.l.», avec siège social à L-1249 Luxembourg, 14, rue du Fort Bourbon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 29 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 358 du 21 avril 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 février 2005, publié au Mémorial C, numéro 564 du 10 juin 2005, ci-après la «Société»,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 105.260.

II.- Le capital social fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, intégralement libérées et appartenant à l'associée unique Madame Paula Margarida GOMES BRILHANTE, prénommée.

III.- Ensuite, Madame Paula Margarida GOMES BRILHANTE, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cinquante (50) parts sociales qu'elle détient de la Société à Monsieur Vito BONGERMINO, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de un euro (EUR 1,-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

V.- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

En outre, la cédante et le cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction.

VI.- Ensuite, Madame Paula Margarida GOMES BRILHANTE et Monsieur Vito BONGERMINO, prénommés, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la susdite cession de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1.- à Madame Paula Margarida GOMES BRILHANTE, serveuse, née à Palmeira De Faro/Esposende (Portugal) le 25 avril 1965, demeurant à L-1631 Luxembourg, 53, rue Glesener, cinquante parts sociales	50
2.- à Monsieur Vito BONGERMINO, ouvrier, né à Laterza (Italie) le 18 septembre 1953, demeurant à L-1631 Luxembourg, 53, rue Glesener, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1249 Luxembourg, 14, rue Fort Bourbon à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Troisième résolution

Les associés décident d'élargir l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

En outre la société a pour objet le pressing, le lavage et la retouche de vêtements.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

VII.- Madame Paula Margarida GOMES BRILHANTE, prénommée, agissant en sa qualité de gérante unique de la Société, déclare se tenir, au nom de la Société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VIII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

IX.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Paula Margarida GOMES BRILHANTE, Vito BONGERMINO, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54711. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 décembre 2011.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2011174712/74.

(110203173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

AMP Capital Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 138.814.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176266/11.

(110206201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.443.

Extract of the limited partnership agreement of Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR (the "LPA" and the "Company", respectively):

Subsequent to a restatement of the LPA unanimously approved by all partners of the Company as of 15 November 2011, the term of the Company is now 14 December 2021 instead of 31 January 2022 so that the relevant paragraph of the extract of the LPA (initially published in the issue of the Mémorial dated 10 November 2011) must now be read as follows: "The term of the Company commenced on 4 November 2011, being the date on which the Company was incorporated, and, subject to prior termination or extension pursuant to the LPA, shall continue until 14 December 2021."

This excerpt is worded in English, followed by a French translation. In case of discrepancies between the English and the French Text, the English version shall prevail.

Extrait du contrat social (limited partnership agreement) de Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR (le "Contrat Social" et la "Société", respectivement):

Suite à une refonte du Contrat Social approuvée à l'unanimité des associés de la Société à partir du 15 novembre 2011, le terme de la Société est à présent le 14 décembre 2021 au lieu du 31 janvier 2022 avec pour conséquence que le paragraphe pertinent de l'extrait du Contrat Social (initialement publié dans l'édition du Mémorial du 10 novembre 2011) doit à présent se lire comme suit: "La Société a commencé le 4 novembre 2011, date à laquelle la Société a été constituée et, sous réserve d'une accélération ou d'une prolongation du terme conformément au Contrat Social, se poursuivra jusqu'au 14 décembre 2021."

Cet extrait est rédigé en anglais suivi par une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Référence de publication: 2011176395/28.

(110206044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Azzana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011177334/9.

(110207588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Pacolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 53.521.

L'an deux mille onze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PACOLUX S.A.» (numéro d'identité 1995 22 18 193), avec siège social à L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 53.521, constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 145 du 23 mars 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 22 septembre 1997, publié par extrait au Mémorial C, numéro 724 du 30 décembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur André SAUVEUR, retraité, demeurant à Wavre (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qui détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a été constituée avec un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (Frs. 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (Frs. 1.000,-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur André SAUVEUR, retraité, né à Jamoigne (Belgique) le 16 septembre 1950, demeurant à B-1300 Wavre, Avenue de la Seigneurie de Spontin, 2.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Marie-Madeleine SAUVEUR, retraitée, née à Jamoigne (Belgique), le 11 août 1953, demeurant à B-6700 Arlon, rue d'Arlon, 61, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

11674

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à neuf cents euros (€ 900,-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SAUVEUR, DEMEYER, J.-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 décembre 2011. Relation: CAP/2011/4680 Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 12 décembre 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011174858/65.

(110203182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Omnium de Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 32.102.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 DEC. 2011.

Pour: OMNIUM DE FINANCE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Caroline FELTEN

Référence de publication: 2011177203/15.

(110206745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Domels S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 104.715.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises par l'associé
unique de la Société en date du 21 décembre 2011*

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur daté du 20 décembre 2011;
- donne décharge au liquidateur;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 21 décembre 2011;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: Arendt Services S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Domels S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2011176398/22.

(110206921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Worldwide Euro Protection, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.712.

—
Extrait du Procès Verbal du 21 octobre 2011 à 10h00

- Le Conseil d'Administration prend acte que:

- ND. FINANCE S.A. a désigné comme nouveau représentant permanent, chargé de l'exécution de la mission d'administrateur au sein de la société la Société au nom et pour le compte de ND. FINANCE, Monsieur Joseph WINANDY demeurant 92 rue de l'horizon L- 5960 Itzig en remplacement de Madame Anna CHEBOTARYOVA, conformément à l'article 60bis-4 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tendra en 2017;

- FREDINVEST S.A. a désigné comme nouveau représentant permanent, chargé de l'exécution de la mission d'administrateur au sein de la Société au nom et pour le compte de FREDINVEST S.A., M. Koen LOZIE demeurant 61 Grand-Rue L-8510 Redange Sur Attert en remplacement de Monsieur Philippe LACOURT, conformément à l'article 60bis-4 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tendra en 2017;

Pour ND. FINANCE S.A., la cessation des fonctions de représentant permanent par Madame Anna CHEBOTARYOVA et la désignation aux fonctions de représentant permanent de Monsieur Joseph WINANDY sera soumise à la publicité prévue par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour FREDINVEST S.A., la cessation des fonctions de représentant permanent par Monsieur Philippe LACOURT et la désignation aux fonctions de représentant permanent de Monsieur Koen LOZIE sera soumise à la publicité prévue par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante:
44, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg;

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer MAZARS LUXEMBOURG, 10A, rue Henri Schnadt, RCS B 159962 en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé en remplacement de MAZARS S.A., RCS B 056.248. Cette décision sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Pour extrait

Référence de publication: 2011178133/32.

(110207577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Horacek Tankschiff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6231 Lilien, Maison 5.

R.C.S. Luxembourg B 165.506.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am neunten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Karel HORACEK, Schiffsführer, wohnhaft in L-6231 Lilien/Bech, Maison 5.

Vorgenannte Partei hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Durchführung und Vermittlung von Binnenschiffahrtstransporten, das Anmieten und Vermieten, Pachten und Verpachten von Schiffen.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „HORACEK TANKSCHIFF S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Lilien/Bech.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig EURO (125.- EUR).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Der oder die Geschäftsführer der Gesellschaft können zu jeder Zeit und auch ohne rechtmäßigen Grund von der Generalversammlung der oder des Gesellschafters abberufen werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung der Anteile

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von Karel HORACEK, vorgeannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

11677

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000.-EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum administrativen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Frau Nina REUTER, Köchin, wohnhaft in L-6231 Lilien/Bech, Maison 5.

Zum technischen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Karel HORACEK, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift einer der beiden Geschäftsführer.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-6231 Lilien/Bech, Maison 5.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. HORACEK, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 13 décembre 2011. Relation: REM/2011/1688. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 19. Dezember 2011.

P. SERRES.

Référence de publication: 2011177148/97.

(110206447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Intesa Sanpaolo Servitia S.A., Société Anonyme,
(anc. Servitia).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 14.241.

L'an deux mille onze, le 14 décembre,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Servitia S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 12 avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 14.241,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 octobre 1976, publié au Mémorial Recueil Spécial du Mémorial C N° 270 du 2 décembre 1976.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 7 mars 2007 par acte devant M^e Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N° 1493 du 19 juillet 2007.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 18 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Claude KRIEGER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Monsieur Mauro FERRARI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateurs Monsieur Didier FADEUX, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, et

Monsieur Christophe VELLE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I) Que, sur base de la liste de présence, 60.000 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, ce qui représente la totalité du capital social de la société.

Tous les actionnaires déclarent avoir été informés à l'avance de l'ordre du jour de la présente assemblée et ont renoncé à tous délais et formalités de convocation.

II) Que l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 1 existant des statuts, afin de lui donner la teneur suivante: «Il existe une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme, sous la dénomination de "Intesa Sanpaolo Servitia S.A."».

IV) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, qui, une fois signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, sera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, seront également annexées au présent acte.

V) Qu'il résulte de ladite liste de présence, que la totalité du capital social est dûment représentée à la présente assemblée. Que, conformément à l'article 67-1(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points figurant à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

Après avoir approuvé l'exposé du Président et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire a pris, à l'unanimité des voix et après délibération, la résolution suivante.

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1 existant des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme, sous la dénomination de "Intesa Sanpaolo Servitia S.A."».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée s'est clôturée à 18 heures et 15 minutes.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 700..

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date telle qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signée avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. KRIEGER, M. FERRARI, D. FADEUX, C. VELLE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 15 décembre 2011. Relation: RED/2011/2750. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 décembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011176904/63.

(110206393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Dandridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.236.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 20 décembre 2011:

1. Avec effet immédiat, la démission de Monsieur Marcel STEPHANY, de son mandat d'administrateur de la société, a été acceptée.

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux administrateurs de la société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Hans DE GRAAF, né le 19 avril 1950 à Reeuwijk, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mademoiselle Mounira MEZIADI, née le 11 décembre 1979 à Thionville, France, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Vincent REGNAULT, né le 4 septembre 1982 à Anderlecht, Belgique, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Avec effet immédiat, la démission de DMS & Associés S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes a été acceptée.

4. Subséquemment, Comcolux S.à r.l., RC Luxembourg B58545, avec adresse au 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2017.

5. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011177453/30.

(110206558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Amecs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 20, Neiewee.

R.C.S. Luxembourg B 165.523.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-trois novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Claude BOVO, Directeur d'Exploitation SAV, né le 21 Août 1966 à Algrange France, demeurant à F-57700 (France) Hayange, 146, route de Volkrange.

2. Madame Sandrine MOUYEAUX, éducatrice, née le 24 Août 1970 à Hayange (France), demeurant à F-57700 (France) Hayange, 146, route de Volkrange.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la création et la gestion d'une crèche. Elle pourra faire toutes les opérations de gestion d'affaires, de conseiller d'entreprise, la prise de participations dans d'autres entreprises, la mise en valeur de ces participations; et d'une manière générale, toute opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de AMECS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Holzem.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription - Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Claude BOVO prénommé	50
2.- Madame Sandrine MOUYEAUX, prénommée	50
TOTAL: cent parts sociales	100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à mille trois cent Euros (1.300.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-8279 Holzem, 20, rue Neiewee,
2. Le nombre des gérants est fixé à un.

L'assemblée désigne comme gérant(s) pour une durée indéterminée:

Madame Sandrine MOUYEAUX, éducatrice, née le 24 Août 1970 à Hayange (France), demeurant à F-57700 (France) Hayange, 146, route de Volkrange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BOVO, S. MOUYEAUX et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53665. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)
Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176263/99.

(110206392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 96.973.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises par l'associé
unique de la Société en date du 21 décembre 2011*

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur daté du 20 décembre 2011;
- donne décharge au liquidateur;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 21 décembre 2011;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: Arendt Services S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Eagle S à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2011176427/22.

(110206938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

International Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 80.044.

Mit Beschluss der ordentlichen Generalversammlung vom 20. Dezember 2011 wird Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, 2220 Luxembourg zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis auf weiteres bestimmt.

Luxemburg, den 22. Dezember 2011.

International Asset Management S.A.

Philipp Graf / Anja Müller

Référence de publication: 2011176599/12.

(110206163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Enilec S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 105.176.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises par l'associé
unique de la Société en date du 21 décembre 2011*

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur daté du 20 décembre 2011;
- donne décharge au liquidateur;

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 21 décembre 2011;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: Arendt Services S.A. 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Enilec S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2011176433/22.

(110206929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Eleanor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.293.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société ELEANOR S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 15 avril 2009, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 13 décembre 2011.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176449/17.

(110206802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Boulden International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Z.A.E. Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 165.503.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le douze décembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Robert ARONEN, chef d'entreprise, né le 26 avril 1969 à Virginia (USA), demeurant à L-6841 Machtum, 2B, rue des Fleurs.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la commercialisation et la distribution de pièces et matériels industriels.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «BOULDEN INTERNATIONAL S. à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125.- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Robert ARONEN, préqualifié(e), et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les dispositions légales s'appliqueront.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-5691 Ellange, 27, Z.A.E. Le Triangle Vert.

2.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

- Robert ARONEN.

Est nommée gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Christine RABAT, salariée, née le 23 septembre 1969 à Murat (F), demeurant à L-6841 Machtum, 2B, rue des Fleurs.

La société est valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un des gérants.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. ARONEN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 13 décembre 2011. Relation: REM/2011/1691. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 décembre 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011177049/101.

(110206400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Black Mountain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.873.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

Mademoiselle Frédérique Davister a démissionné avec effet au 1^{er} Septembre 2011 de sa fonction de gérant B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Décembre 2011.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011177339/15.

(110206198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Karian S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 104.576.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises par l'associé
unique de la Société en date du 21 décembre 2011*

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur daté du 20 décembre 2011;

- donne décharge au liquidateur;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 21 décembre 2011;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: Arendt Services S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Karian S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2011176644/22.

(110206902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

REL (First) Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 129.471.

—
Mandatsniederlegungs-Erklärung

Der Unterzeichnende, Helmut Reuschenbach, wohnhaft in D-53173 Bonn, Zietenstr. 12, bestätigt hiermit, das Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der luxemburgischen Gesellschaft REL (First) Investment S.A. mit Sitz in Luxembourg, mit sofortiger Wirkung niederzulegen.

Luxembourg, den 9. Dezember 2011.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011176835/12.

(110206426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Novo Começo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4845 Rodange, 58-60, rue Joseph Philippart.

R.C.S. Luxembourg B 165.485.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le cinq décembre.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Madame Ana Raquel FILIPE DE SOUSA, serveuse, demeurant à L-4620 Differdange, 41 rue Emile Mark

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "NOVO COMEÇO S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124,-) chacune.

Art. 7. L'associé reconnaît que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été

faite par le futur associé sous son unique responsabilité, lequel état après avoir été signé «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2011.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (EUR 900,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associée a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée:

Madame Ana Raquel FILIPE DE SOUSA, prédite.

2.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Manuel Joao FERREIRA MARTINS, chauffeur, demeurant à L-4056 Esch-sur-Alzette, 11 Place Winston Churchill.

3.- La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

4.- Le siège social est établi à L-4845 Rodange, 58-60 rue Joseph Philippart.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Filipe de Sousa, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2011. Relation: EAC/ 2011/ 16591. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 Décembre 2011.

Référence de publication: 2011176746/87.

(110205520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Bluequartz Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.647.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 décembre 2011

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante A.
2. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant B.
3. Monsieur David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BLUEQUARTZ INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011177357/20.

(110207494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Finsign S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 56.857.

Extrait des résolutions adoptées en date du 16 décembre 2011, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société FINSIGN S.A.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a transfère le siège sociale de la société à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Gordale Marketing Limited a démissionné de son mandant du commissaire aux comptes de la société avec effet au 12 décembre 2011.

Madame Luisella MORESCHI a démissionné de son mandant d'administrateur de la société avec effet au 12 décembre 2011.

Madame Patricia JUPILLE a démissionné de son mandant d'administrateur de la société avec effet au 12 décembre 2011.

Mme Frédérique VIGNERON a démissionné de son mandant d'administrateur de la société avec effet au 12 décembre 2011.

M Christian BUHLMANN, administrateur de société, né le 1^{er} mai 1971 à Etterbeek, Belgique, et résidant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société. Son mandat prendra fin le 12 décembre 2017.

M Alexandre TASKIRAN, administrateur de société, né le 24 avril 1968 à Karaman, Turquie, et résidant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société. Son mandat prendra fin le 12 décembre 2017.

M Thierry TRIBOULOT, administrateur de société, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse, France, et résidant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société. Son mandat prendra fin le 12 décembre 2017.

Trustconsult Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86.995, a été nommé commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin le 12 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINSIGN S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011177602/35.

(110207367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

ANPAS (Anne Pascal) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Livange, Z.I. Centre Commercial le 2000.

R.C.S. Luxembourg B 49.860.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 décembre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée ANPAS (ANNE PASCAL) S.à r.l., avec siège social à Livange, Z.I. Centre Commercial le 2000.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Pour extrait conforme
Maître Pierre BRASSEUR
Le liquidateur

Référence de publication: 2011177040/19.

(110206644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Argus Sicherheitsdienste, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. ARGUS Sicherheitsdienste GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung).**

Adresse de la succursale: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 91.875.

—
AUSZUG

Gemäß notarieller Urkunde vom 12. August 2010, unterzeichnet vor dem Notar Joachim-Hans Dröschel, Notar im Bereich des Oberlandesgerichts Frankfurt am Main, hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft ARGUS Sicherheitsdienste GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in Wiesbaden, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wiesbaden unter der Nummer HRB 22454 beschlossen die Form der Gesellschaft rückwirkend zum 01.01.2010 in eine Kommanditgesellschaft umzuwandeln und die Firmenbezeichnung der Gesellschaft in Argus Sicherheitsdienste GmbH & Co. KG abzuändern. Die Gesellschaft Argus Sicherheitsdienste GmbH & Co. KG wurde unter der Nummer HRA 9469 im Handelsregister des Amtsgerichts Wiesbaden eingetragen.

Gemäß Vereinbarung vom 25 November 2010 wurde der gesamte Geschäftsbetrieb der Argus Sicherheitsdienste GmbH & Co. KG, mit Sitz in Wiesbaden, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wiesbaden unter der Nummer HRA 9469 (ehemalige ARGUS Sicherheitsdienste GmbH) zum 1. Januar 2011 auf ihre bisherige Kommanditistin, namentlich die Gesellschaft WISAG Beteiligungsmanagement GmbH & Co. KG, Kommanditgesellschaft deutschen Rechts mit Sitz in D-60596 Frankfurt am Main, Kennedyallee 76, eingetragen im Handelsregister des Amtsgericht Frankfurt am Main unter der Nummer HRA 28992, übertragen und die Niederlassung Luxemburg unter dem Namen ARGUS Sicherheitsdienste fortgeführt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011177044/27.

(110206793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Clariden Leu Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 159.463.

—
Anbei ein Auszug aus dem Protokoll des Verwaltungsrats der o.g. Gesellschaft vom 13. Dezember 2011 bzgl. Unterschriftenregelung.

V Unterschriftenregelung

Im Bezug auf die Verwaltungsratsbeschlüsse vom 14. Juli 2011 "Nominelles" und vom 28. September 2011 "Unterschriftenregelung" wird folgende Präzisierung (Adressbeschreibung und Amtsausführung) in den Beschluss mit aufgenommen:

Der Verwaltungsrat ernennt die Herren Andre Schmit, mit Sitz 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, Luxembourg, und Bernhard Heinz, mit Sitz 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Luxembourg, zu täglichen Geschäftsführern der Verwaltungsgesellschaft.

Den 19. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011177060/17.

(110206377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Clariden Leu Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 159.463.

—
Anbei ein Auszug aus dem Protokoll des Verwaltungsrats der o.g. Gesellschaft vom 28. September 2011 bzgl. Unterschriftenregelung.

III Unterschriftenregelung

Es wird beschlossen, dass die Gesellschaft durch Kollektivunterschrift zu zweien unterschreibsberechtigt ist. Folgende Personen sind unterschreibsberechtigt: Emil Stark, Rafik Fischer, Claude Hoffmann, Thomas Gisler, Andre Schmit, Bernhard Heinz und Dr. Uwe Stein. Ein Eintrag ins Handelsregister ist entsprechend vorzunehmen.

Den 13. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011177061/13.

(110206377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.589.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.680.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 décembre 2011.

En date du 14 décembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Brian BEATTIE de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 30 septembre 2011;
- de nommer Monsieur Jamal Nizam BAKSH, né le 3 mai 1971 à Surrey, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 1200, 20 Adelaide Street East, M5C 2T6 Toronto, Canada, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 30 septembre 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante;

- Monsieur Rob CLAY, gérant de classe A
- Monsieur Jamal Nizam BAKSH, gérant de classe A
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de classe B
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Constellation Software Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011177393/24.

(110207732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

BR.E.F.I.-Brasil European Finance Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 114.998.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.12.2011.

Pour: BR.E.F.I. - BRASIL EUROPEAN FINANCE INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Christelle Domange / Signature

Référence de publication: 2011177363/15.

(110207344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Broad Point I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.924.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Silver Point Capital Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, USA, with registered office at c/o National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, USA, registered with the State of Delaware under number 3472972,

duly represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 October 2011.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Broad Point I S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A boulevard Royal L-2449 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 121924, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on 16 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 January 2007, under number 17 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 23 May 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 July 2008 under number 1692.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolution:

Sole Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the second paragraph of article 13 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager, except that (i) the signature of at least one (1) manager which is resident in Luxembourg and one manager which is resident in the United States shall be required to open cash or securities bank accounts and (ii) all cash transactions require signature (or electronic execution) by at least two (2) authorized signatories, as such persons are designated by the managers from time to time. The manager/board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Silver Point Capital Fund, L.P., une société à responsabilité limitée constituée au et existant sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Delaware sous le numéro 3472972,

dûment représentée par Mademoiselle Carole Noblet, juriste, en vertu d'une procuration signée à Luxembourg le 17 octobre 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Etant l'associé unique ("Associé Unique") de Broad Point I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée au et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 121924, constituée par un acte notarié de Me Henri Hellinckx, alors notaire résidant à Mersch, le 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 janvier 2007, sous le numéro 17 (ci-après la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 mai 2008 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 juillet 2008 sous le numéro 1692.

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social, prend la résolution suivante:

Résolution Unique

L'Associé Unique décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société de la manière suivante:

"En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant, sauf si (i) la signature d'au moins un (1) gérant résidant à Luxembourg et un gérant résidant aux Etats Unis d'Amérique sont requises pour ouvrir des comptes bancaires en espèces ou en titres et (ii) si toutes les transactions en espèces requièrent la signature écrite (ou signature électronique) d'au moins deux (2) signataires autorisés, ces personnes étant désignées par les gérants de temps à autre. Le gérant/conseil de gérance peut conférer des mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé."

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. NOBLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48169. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175067/82.

(110204482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

E-Tronix Micro-Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7430 Fischbach, 4, rue du Berger.

R.C.S. Luxembourg B 80.771.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 12 décembre 2011.

L'assemblée décide:

De renouveler les mandats des administrateurs, Monsieur Stein Rick demeurant à 4, rue du Berger L-7430 Fischbach né le 15.07.1956 à Luxembourg (L), Monsieur Hodali Riyad demeurant à 90, rue de Mérode B-1060 Bruxelles St-Gillis né le 16.11.1964 à Naplouse (Jordanie) Monsieur Qasem Khaled demeurant à 56, rue de Kleinbettingen L-8436 Steinfort né le 25.12.1965 à Tell (PAL), jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

De renouveler le mandat d'administrateur-délégué, monsieur Stein Rick demeurant à 4, rue du Berger L-7430 Fischbach né le 15.07.1956 à Luxembourg (L) jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Ne pas renouveler le commissaire aux comptes, Eliolux S.A.

De nommer comme nouveau commissaire au comptes jusqu'à l'Assemblée en 2015:

Premium Advisory Partners S.A.

126, rue Cents

L-1319 Luxembourg

inscrite au registre de commerce de Luxembourg section B, sous le numéro 136.449.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2011177531/26.

(110206985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Interflog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.377.

— EXTRAIT

Beschlussfassungen der Generalversammlung der Aktionäre vom 15. November 2011:

Die Mandate von Herrn René Moris, Herrn Pierre-Olivier Wurth und Herrn Gerhard Koerber als Verwaltungsratsmitglieder, so wie das Mandat von der Gesellschaft FISCALITE IMMOBILIERE S.A. als Kommissar (commissaire aux comptes), werden mit sofortiger Wirkung beendet.

Herrn Jean-Claude Lucius, expert-comptable, geboren am 13. November 1966 in Luxemburg, beruflich wohnhaft in 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxemburg, Herrn Daniel Fondu, Privatbeamter, geboren am 16. Juni 1959 in B-Lobbes, beruflich wohnhaft in 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxemburg und Herrn Jean-Philippe Mersy, expert-comptable, geboren am 20. April 1971 in F-Villerupt, beruflich wohnhaft in 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxemburg, werden als neue Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ende der Generalversammlung des Jahres 2016 ernannt.

Herrn Jean-Claude Lucius, vorgenannt, wird als Vorsitzender des Verwaltungsrats ernannt.

Die Gesellschaft SWL, S.à r.l. eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nr. B 85.782 mit Gesellschaftssitz in 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxemburg, wird als neuer Kommissar (commissaire aux comptes) bis zum Ende der Generalversammlung des Jahres 2016 ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011177703/23.

(110208209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

K2 Family Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 134.884.

— CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le douze décembre

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «K2 FAMILY INVESTMENTS S.A. SPF», en liquidation, ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126 rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 134.884, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 232 du 29 janvier 2008 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon KIRCH, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, également Président du Conseil d'Administration.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Khadigea KLINGELE, juriste, demeurant professionnellement à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Susie KIRCH, fonctionnaire d'Etat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport final du Liquidateur;
2. Renonciation au droit de nommer un commissaire à la liquidation;
3. Approbation du pouvoir spécial donné au Liquidateur;
4. Décharge à accorder au Liquidateur;
5. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
6. Clôture de la liquidation;
7. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de cinq années à partir de la clôture de la liquidation;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport final du Liquidateur daté du 12 décembre 2011, approuve ledit rapport final, ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les Comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée donne pouvoir spécial au Liquidateur de la Société suite à la clôture de la liquidation, afin qu'il continue à accomplir les actions, le cas échéant et dans la mesure du nécessaire, liées à la clôture de la liquidation et en particulier, mais pas exclusivement, le paiement des factures, frais et des impôts impayés ainsi que la signature et l'envoi de la déclaration fiscale de la Société qui est à envoyer aux autorités fiscales après sa liquidation, de récupérer des créances qui surviendraient après la clôture de la liquidation de la Société, le cas échéant.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au Liquidateur, sans restriction, pour l'accomplissement de son mandat durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Septième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans, à compter de la clôture de la liquidation, à l'adresse suivante: L-8048 Strassen, 8 rue du X Septembre.

A cet égard, l'assemblée donne instruction au Liquidateur, avec pouvoir de subdélégation et lui donne pleins pouvoirs, pour prendre toute action ou signer tout document afin que les livres et documents de la Société soient conservés à ladite adresse.

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ huit cents Euros (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire, lequel acte est rédigé à la demande des comparants en langue française uniquement.

Signé: L. KIRCH, K. KLINGELE, S. KIRCH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 13 décembre 2011. Relation: MER/2011/2544. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175512/88.

(110204309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Clariden Leu Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 159.463.

Anbei ein Auszug aus dem Protokoll des Verwaltungsrats der o.g. Gesellschaft vom 14. Juli 2011 bzgl. Personelles.

X Personelles

Der Verwaltungsrat ernennt die Herren André Schmit, ansässig in Schieren, Luxemburg und Bernhard Heinz, ansässig in Trier, Deutschland, zu täglichen Geschäftsführern der Verwaltungsgesellschaft. Herr Heinz wird sich im Besonderen um Compliance-Aufgaben kümmern. Beide Geschäftsführer sind gleichberechtigt. Strittige Entscheidungen sind dem Verwaltungsrat zum Entscheid vorzulegen.

Den 13. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011177062/14.

(110206377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

CIMA S.A., Cima International Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 141.023.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 12 décembre 2011 que:

- Décision a été prise de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de la société CODEJA S.à r.l. avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer la société EP International S.A., avec siège social au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, à la fonction de commissaire aux comptes de la société et cela avec effet immédiat.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011177084/19.

(110206656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Brandlen Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 34.678,36.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.037.

Par résolutions circulaires signées en date du 8 novembre 2011, l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Heiko Dimmerling, avec adresse 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au mandat d'Administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017

2. Nomination de Michiel Kramer, avec adresse 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au mandat d'Administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017

3. Acceptation de la démission de Susana Paula Fernandes Goncalves, avec adresse au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat d'Administrateur, avec effet immédiat

4. Acceptation de la démission d'Eloise Kaunan, avec adresse au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat d'Administrateur, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177343/21.

(110207374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

DB Silver Finance (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.236.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg

There appeared:

DB FINANCE INTERNATIONAL, GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Mergenthalerallee 77, D-65760 Eschborn, Germany and registered with the lower court (Amtsgericht) in Frankfurt am Main, under number HRB 48 541, (the Shareholder),

here represented by Ms. Caroline COZIER, executive assistant, with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 1st, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That "DB FINANCE INTERNATIONAL" is the owner of all shares of the company "DB Silver Finance (Luxembourg) S.à r.l.", having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 114.236, incorporated by a notarial deed on the 7th day of February 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 10th of May 2006, number 917. The articles of Association have been amended for the last time by a notarial deed on 6 October 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 2208 on 25th of November 2006;

- That the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the Shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The Shareholder decides to appoint PLATINIUM ADVISORY SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., Société à responsabilité limitée, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 127 972, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The Shareholder decides to grant full discharge to the members of the board of managers for the exercise of their mandates. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mil onze, le cinq décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DB FINANCE INTERNATIONAL, GmbH, une société constituée et régie par les lois allemandes, ayant son siège social au 77 Mergenthalerallee, D-65760 Eschborn, Allemagne et enregistrée au Registre des Sociétés de Frankfurt am Main, sous le numéro HRB 48 541, (l'«Associé»)

ici représentées par Mademoiselle Caroline COZIER, assistante de direction, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 1^{er} décembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- Que " DB FINANCE INTERNATIONAL ", précitée déclare détenir toutes les parts sociales de la société "DB Silver Finance (Luxembourg) S.à r.l." avec siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 114.236, constituée suivant acte notarié en date du 7 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 917 du 10 mai 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 6 octobre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2208 du 25 novembre 2006;

- Que l'Associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Associé décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé décide de nommer liquidateur PLATINIUM ADVISORY SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 127.972.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Associé décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille EUROS (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la comparante représenté comme dit ci-avant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de cette même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. COZIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54517. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175174/103.

(110203658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Entertainment Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.643.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 décembre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée ENTERTAINMENT INVESTMENTS Sarl, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Pour extrait conforme
Maître Pierre BRASSEUR
Le liquidateur

Référence de publication: 2011177105/19.

(110206660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Echalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3330 Crauthem, 8, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 49.502.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 décembre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée ECHALUX S.à r.l., avec siège social à L-3330 Crauthem, 8, rue du Fossé.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Pour extrait conforme
Maître Pierre BRASSEUR
Le liquidateur

Référence de publication: 2011177109/18.

(110206647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

BBD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.791.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique en date du 21 décembre 2011:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés du 7 juin 2010 jusqu'au 28 décembre 2011, à savoir:

Administrateurs

John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg Kai Hennen, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
Cristina Fileno, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Commissaire aux comptes

Ecovis Luxembourg S.à r.l., Luxembourg, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177350/17.

(110207882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Global Advanced Payment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 165.480.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

Madame Suk Hang CHAN, directrice des sociétés, née le 12 octobre 1956 à Hong Kong (Chine), demeurant à Flat A 11/F Ka Fu Building, 19 Bonham Road, Hong Kong, Chine (ci-après la «Comparante»),

ici représentée par Monsieur Joé HEMES, comptable, né le 22 décembre 1984 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant à L-9154 Grosbous, 20, rue de Wiltz, (Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

Laquelle Comparante a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet la fourniture, la commercialisation et l'assistance en matière de produits IT/software, ainsi que toute activité annexe, connexe et/ou accessoire.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «Global Advanced Payment S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Diekirch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par la Comparante, Madame Suk Hang CHAN,	
préqualifiée	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2012.

Frais

La Comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Avertissement

L'attention de la Comparante a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir, le cas échéant, des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

Décisions de l'associée unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant: Madame Suk Hang CHAN, préqualifiée.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. HEMES, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2011. Relation: MER/2011/2615. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176528/122.

(110205495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Aircraft Solutions Lux XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.131.

In the year two thousand and eleven, on the ninth of December.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

"ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC", a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3005386, and having its registered office at in Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I., here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 9 December 2011;

"ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC", a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3005391, and having its registered office at in Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I, here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 9 December 2011.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "Aircraft Solutions Lux XI S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163131, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 July 2011, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 October 2011 (number 2594, page 124501) (the "Company").

The appearing parties representing the whole corporate capital of the Company require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to increase the issued share capital of the Company by six thousand US Dollars (USD 6,000.-), so as to bring it from its current amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to twenty-six thousand US Dollars (USD 26,000.-), by creating and issuing six thousand (6,000) new shares having such rights and obligations as set forth in the Articles, with nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "New Shares").

The New Shares are then subscribed as follows:

a) Four thousand five hundred (4,500) New Shares to be subscribed by ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of four thousand five hundred US Dollars (USD 4,500.-) relating to the New Shares subscribed by ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC is entirely allocated to the Company's share capital.

b) One thousand five hundred (1,500) New Shares, to be subscribed by ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of one thousand five hundred US Dollars (USD 1,500.-) relating to the New Shares subscribed by ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC is entirely allocated to the Company's share capital.

Therefore, the global contribution of six thousand US Dollars (USD 6,000.-) for the New Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles of the Company to reflect the above resolutions so that it now reads as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty-six thousand US Dollars (USD 26,000.-) divided into twenty-six thousand (26,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille onze, le neuf décembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

"ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC", une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3005386, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I., ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 2011;

"ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC", une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3005391, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I., ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 2011.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les «Associés») de «Aircraft Solutions Lux XI S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B163131, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 juillet 2011, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 26 octobre 2011 (numéro 2594, page 124501) (la "Société").

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.000,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) à vingt-six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 26.000), par la création et l'émission de six mille (6.000) nouvelles parts sociales ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»)

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

a) Quatre mille cinq cents (4.500) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC prénommée. Ces Nouvelles Parts Sociales seront payées par un apport en numéraire. L'apport global de quatre mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.500,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC est entièrement alloué au capital social de la Société.

b) Mille cinq cents (1.500) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC, prénommée. Ces Nouvelles Parts Sociales seront payées par un apport en numéraire. L'apport global de mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.500,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC est entièrement alloué au capital social de la Société.

Par conséquent, l'apport global de six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.000,-) pour les Nouvelles Parts Sociales sera entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été donnée au notaire.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les décisions précédentes, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 26.000,-) divisé en vingt-six mille (26.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2011. LAC/2011/55490. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176231/132.

(110205437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Prodholux, Société Coopérative.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 43.092.

Im Jahre zweitausendundelf, am neunten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Mitglieder beziehungsweise deren Vertreter der Genossenschaft „PRODHOLUX, Société Coopérative“, mit Sitz in Luxemburg, welche durch Privaturkunde vom 20. September 1932 gegründet wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt neugefasst gemäss Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung vom 11. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 48 vom 14. Januar 2000.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Nicolas KIRSCH, wohnhaft in L-1149 Luxembourg, 301, rue des Sept Arpents.

Der Vorsitzende bestellt zur Sekretärin und Stimmzählerin Frau Danielle KIRSCH, wohnhaft in L-1409 Luxembourg, 22, rue Edmond Dune.

Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Mitglieder und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Mitglieder.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I.- Gemäss Artikel 29 der Satzung wurde die gegenwärtige Generalversammlung einberufen durch Schreiben an alle Mitglieder am 28. November 2011.

II. Die Tagesordnung begreift folgende Punkte:

- Abänderung von Artikel 43 der Satzung wie folgt:

„ **Art. 43.** Die Auflösung erfolgt durch Beschluss der Generalversammlung nach den Bestimmungen, die für eine Satzungsänderung vorgeschrieben sind. Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse des bzw. der Liquidatoren.

Das verbleibende Vermögen, nach Abzug aller Schulden und nach Rückzahlung an jedes Mitglied des Wertes seines/seiner Anteilscheine(s) (EUR 125.- per Anteilschein), fällt an die Fédération Horticole Luxembourgeoise.“

- Ernennung von Frau Danielle KIRSCH zum Liquidator.

- Auflösung der Gesellschaft Prodholux SC.

III. Dass gemäß vorerwähnter Präsenzliste, 12 (zwölf) von den 22 (zweiundzwanzig) Mitglieder der Genossenschaft anwesend oder rechtsgültig vertreten sind, und dass demzufolge die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 43 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 43.** Die Auflösung erfolgt durch Beschluss der Generalversammlung nach den Bestimmungen, die für eine Satzungsänderung vorgeschrieben sind. Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse des bzw. der Liquidatoren.

Das verbleibende Vermögen, nach Abzug aller Schulden und nach Rückzahlung an jedes Mitglied des Wertes seines/seiner Anteilscheine(s) (EUR 125. per Anteilschein), fällt an die Fédération Horticole Luxembourgeoise.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst sodann die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung, welche somit nur für ihre Liquidation besteht.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator:

Frau Danielle KIRSCH, wohnhaft in L-1409 Luxemburg, 22, rue Edmond Dune, geboren in Luxemburg, am 10. Januar 1969.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144-148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Er kann den Hypothekenbewahrer von den Pflichteinschreibungen entbinden, auf alle reelle Rechte, Privilegien, Hypotheken oder Auflösungsrechte verzichten, Hypothekenschreibungen gewähren, gegen Zahlung oder ohne Zahlung.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben alle mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. KIRSCH, D. KIRSCH und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56368. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011175721/73.

(110203994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

New Metropole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.535.

STATUTS

L'an deux mille onze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Americo Jorge DA SILVA ALMEIDA, salarié, demeurant à L-4505 Nieder Korn, 64, rue de l'Acier.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration et hébergement,
- l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche.

La société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "NEW METROPOLE S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2011.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (EUR 900.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée:

Madame Paula ALVES DANTAS, gérante de société, demeurant à L-4965 Clemency, 18, rue de l'Ecole.

2.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Americo Jorge DA SILVA ALMEIDA, demeurant à L-4505 Niederkorn, 64, rue de l'Acier.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

4.- Le siège social est établi à L-4761 Pétange, 1, rue de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Da Silva Almeida, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16694. Reçu soixante-quinze euros (75,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177835/85.

(110206617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Cresida Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.159.

Par résolutions circulaires signées en date du 30 novembre 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

L'adresse professionnelle des gérants Christophe Davezac et Emmanuel Mougeolle, a changé et se trouve désormais au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177439/15.

(110207925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Eurofins Forensics LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 154.225.

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins Forensics LUX Holding», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1696 du 19 août 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154225.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 15 novembre 2011, en cours de publication.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Madame Nathalie BALLE-WILT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marco CASAGRANDE, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT CINQUANTE (150) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-) à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) par la création et l'émission de HUIT CENT CINQUANTE (850) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS (EUR 1.592.000,-), dont QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 85.000,-) seront alloués au capital social et UN MILLION CINQ CENT SEPT MILLE EUROS (EUR 1.507.000,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de HUIT CENT CINQUANTE (850) parts sociales par la société «Eurofins International Holdings LUX», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157959, libéré intégralement moyennant l'apport d'une créance d'un montant de UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS (EUR 1.592.000,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-) à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 85.000,-) par la création et l'émission de HUIT CENT CINQUANTE (850) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS (EUR 1.592.000,-) dont QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 85.000,-) seront alloués au capital social et UN MILLION CINQ CENT SEPT MILLE EUROS (EUR 1.507.000,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de HUIT CENT CINQUANTE (850) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des HUIT CENT CINQUANTE (850) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société «Eurofins International Holdings LUX», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157959,

laquelle a déclaré souscrire les HUIT CENT CINQUANTE (850) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS (EUR 1.592.000,-) existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins Forensics LUX Holding», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 15 décembre 2011 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) représenté par MILLE (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 2.700,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Balle-Wilt, M. Casagrande, P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17198. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175235/91.

(110203473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Eurofins Industrial Testing LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 155.534.

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins Industrial Testing LUX», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 septembre 2010, publié au mémorial C numéro 2296 du 27 octobre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B155534.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 1^{er} avril 2011, publié au mémorial C numéro 1255 du 10 juin 2011.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Madame Nathalie BALLE-WILT, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marco CASAGRANDE, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Pascale TROQUET, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT CINQUANTE (150) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-) à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-) par la création et l'émission de MILLE TROIS CENT CINQUANTE (1.350) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de DEUX MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 2.820.000,-), dont CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 135.000,-) seront alloués au capital social et DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 2.685.000,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de MILLE TROIS CENT CINQUANTE (1.350) parts sociales par la société «Eurofins Environment Testing LUX Holding», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B122860, libéré intégralement moyennant l'apport d'une créance d'un montant de DEUX MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 2.820.000,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-) à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 135.000,-) par la création et l'émission de MILLE TROIS CENT CINQUANTE (1.350) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de DEUX MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 2.820.000,-) dont CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 135.000,-) seront alloués au capital social et DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 2.685.000,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de MILLE TROIS CENT CINQUANTE (1.350) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des MILLE TROIS CENT CINQUANTE (1.350) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société «Eurofins Environment Testing LUX Holding», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B122860,

Laquelle a déclaré souscrire les MILLE TROIS CENT CINQUANTE (1.350) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de DEUX MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 2.820.000,-) existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins Industrial Testing LUX», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 15 décembre 2011 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-) représenté par MILLE CINQ CENTS (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 3.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Balle-Wilt, M. Casagrande, P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17203. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175239/93.

(110203471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Dollar Tree International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 155.745.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

De nommer la personne suivante en tant que gérant de classe A de la Société:

- M. Louis Johannes de Lange, née le 23 mai 1969 à Eindhoven, Pays-Bas, résidant professionnellement au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

M. Louis Johannes de Lange
M. Philippe van den Avenne
M. Faruk Durusu

Gérants de classe B:

M. Bob Sasser
M. Kevin S. Wampler

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Dollar Tree, Inc.

Référence de publication: 2011177457/24.

(110207113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

K & B Machinery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 14, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 146.055.

L'an deux mille onze.

Le neuf novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marc BOHN, gérant de société, né à Hettange-Grande (France), le 13 mai 1970, demeurant à F-57330 Roussy le Village, 1, rue du Château d'Eau;

2.- Monsieur Franck KRIER, gérant de société, né à Thionville (France), le 31 août 1970, demeurant à F-11400 Souilhe, rue du Bari Long, ici représenté par Monsieur Lucien KRIER, pensionné, demeurant à F-57100 Thionville, 31, rue Chanoine Vagner, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

3.- Monsieur Lucien KRIER, pensionné, né à Ebersviller (France), le 15 octobre 1940, demeurant à F-57100 Thionville, 31, rue Chanoine Vagner,

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée K & B MACHINERY S. à r.l., avec siège social à L-8399 Windhof-Koerich, 14, rue de l'Industrie,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 146.055,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 avril 2009 publié au Mémorial C numéro 1063 du 25 mai 2009,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 février 2011, publié au Mémorial C numéro 1188 du 03 juin 2011,

dont le capital social de QUATORZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS (€ 14.384,-), représenté par CENT SEIZE (116) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur Marc BOHN, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Franck KRIER, prénommé, cinquante parts sociales	50
3.- Monsieur Lucien KRIER, prénommé, seize parts sociales	16
TOTAL: CENT SEIZE PARTS SOCIALES	116

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Le capital social est augmenté d'un montant de NEUF MILLE NEUF CENT VINGT EUROS (€ 9.920,-) pour le porter de son montant actuel de QUATORZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS (€ 14.384,-) à VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE EUROS (€ 24.304,-), par l'émission de QUATRE-VINGTS (80) parts sociales nouvelles jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes par un versement en espèces pour un montant de NEUF MILLE NEUF CENT VINGT EUROS (€ 9.920,-).

Les QUATRE-VINGT (80) nouvelles parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune sont souscrites par Monsieur Lucien KRIER, prénommé, ici présent.

Monsieur Marc BOHN et Monsieur Franck KRIER, prénommés, associés de la société, ici présents, renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

La somme de NEUF MILLE NEUF CENT VINGT EUROS (€ 9.920,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Suite à cette augmentation de capital, l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. "Le capital social est fixé à VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE EUROS (€ 24.304,-), représenté par CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (196) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune."

Les CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (196) PARTS SOCIALES sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Marc BOHN, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Franck KRIER, prénommé, cinquante parts sociales	50
3.- Monsieur Lucien KRIER, prénommé, quatre-vingt-seize parts sociales	96
TOTAL: CENT QUATRE-VINGT-SEIZE PARTS SOCIALES	196

Frais

Les comparants évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital à environ MILLE EUROS (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bohn, Krier, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15169. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011175491/64.

(110204507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Saba Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 80.792.

L'an deux mille onze, le huit décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg «SABA INVEST S.A.», établie et ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.792 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 16 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 819 du 27 septembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc HILGER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Pétange à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts;

2. Acceptation des démissions des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, avec décharge;

3. Nomination d'un nouveau conseil d'administration et commissaire aux comptes et fixation de la durée de leurs mandats;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Pétange à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de procéder à la nomination d'un nouveau conseil d'administration, lequel se composera dorénavant comme suit:

a) Monsieur Jean-Nicolas dit John WEBER, expert fiscal, né à Wiltz, le 17 mai 1950, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse;

b) Monsieur Luc HILGER, expert fiscal, né à Luxembourg le 16 novembre 1974, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse;

c) Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, né à Luxembourg, le 9 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée «FIDUCONCEPT SARL», établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38.136, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. LANNERS, L. HILGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. LAC/2011/54829. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175801/74.

(110204182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.